La diversité religieuse et les lieux de culte

Présentation synthétique du 6e référentiel

GEDCIQ – Opération Partage

Le 18 septembre 2020

Présentation de Frédéric Dejean, professeur à l'UQAM – Résumé - 1

- Présentation des mutations socio-spatiales des faits religieux dans la métropole montréalaise,
- Comment les arrondissements encadrent les lieux de culte (enquête),
- Comment passer d'une approche réactive à une approche proactive.

Présentation intégrale de F. Dejean : https://gedciq.org/sites/default/files/upload/document/monographies/presentation_dejean_0.pdf

Présentation de Frédéric Dejean - 2

D’abord, reconnaître la dimension politique du zonage religieux

- Des affaires locales deviennent des affaires nationales,
- Les débats sur la place de la religion dans l’espace public ont leur impact sur l’encadrement urbanistique des lieux de culte,
- La relation entre le zonage religieux et les mutations du paysage religieux.

Présentation de Frédéric Dejean - 3

Les mutations socio-spatiales des faits religieux dans la métropole

- Pluralisme et fragmentation du marché religieux : des Québécois moins religieux, mais une offre religieuse abondante,
- De lieux de culte à espace culturel et même multifonctionnel (activités sociales et communautaires en particulier pour les personnes immigrantes),
- De la paroisse à la congrégation.

Présentation de Frédéric Dejean - 4

L’encadrement des lieux de culte par les arrondissements

Mobilisation «bicéphale» des outils réglementaires disponible :

- Procédure de projet particulier de construction, de modification ou d’occupation d’immeuble (PPCMOI),
- Usages conditionnels,
- Implantation de lieux de culte dans des zones commerciales et industrielles.

L’expérience de l’arrondissement de Montréal-Nord

Une démarche originale amorcée en 2010

- Inventaire et portrait des lieux de culte (augmentation, diversification et constat de l’inadéquation de la réglementation),
- Réorientation et révision du cadre réglementaire,
- Approche concertée avec les lieux de culte et mise en place d’un comité multi-cultes pour le suivi et les améliorations.

Voir la présentation de Montréal-Nord *https://gedciq.org/sites/default/files/upload/document/monographies/referentiel-lieux-de-culte-presentation-montreal-nord.pdf*

Proposition d’orientations

- L’État québécois est de fait laïc.
- Les municipalités, créations de l’État, ne peuvent pas favoriser une religion en particulier. *(Décision de la Cour suprême dans le dossier de la Prière au conseil municipal de Saguenay)*
- Mais les municipalités doivent :
  - Contribuer à garantir la liberté de conscience et y rendre possible la pratique des cultes religieux, *(Charte des droits du Québec)*
  - Passer d’une approche globale ***réactive*** à une approche ***proactive,***
  - Mutualiser les expertises et les expériences,
  - Se doter de principes communs,
  - Arrimer le zonage religieux à d’autres dimensions (social et communautaire),
  - Favoriser le dialogue interreligieux. *Les douze principes du dialogue interreligieux (Conseil de l’Europe)* *https://gedciq.org/sites/default/files/upload/document/monographies/referentiel-6_les-12-principes-du-dialogue-interreligieux1.pdf*